Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1999)

Heft: 121

Vorwort: Édito : double dose

Autor: Boyon, Jérôme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Double dose

La Suisse scellera-t-elle enfin le 23 juin sa politique de drogue ? Avec trois votes en deux ans sur le sujet, le pays fait encore montre de sa démocratie à petit pas. Il faut dire que deux camps se livrent depuis l'invention du cannabis à une guerre des tranchées : d'un côté les partisans de l'assistance aux toxicomanes, ces grands malades à soigner à tout prix, y compris par le mal, en délivrant la poudre blanche sous contrôle médical. De l'autre, les adversaires de la politique de la seringue, et leur méthode draconienne : une dose de prévention, trois doses de répression. Ce nouveau référendum, lancé par la droite, est une nouvelle tentative pour casser l'allure du Conseil fédéral. En 1991, après l'échec patent de toutes les manières fortes en Europe, la Suisse osait la première expérience de prescription médicale aux héroïnomanes les plus dépendants. À l'époque, beaucoup restaient sceptiques. Aujourd'hui, peu la discutent et la Suisse a montré à deux reprises qu'elle n'y voyait pas d'alternative : ni l'initiative *Jeunesse sans drogue* (non à 71 %) lancée par les grognards de droite, ni l'initiative pour la légalisation de tous les stupéfiants (non à 73 %) de la gauche la plus permissive n'ont réussi à la sabrer. Le gouvernement en a naturellement déduit un satisfecit sur les quatre caps de sa politique (prévention, thérapie, aide à la survie, répression). Alors pourquoi retourner aux urnes ? Les 800 places de traitement ouvertes aux toxicomanes en 1994, passées à 1 000 fin 1998, sont jugées insuffisantes. Le Conseil propose donc de les étendre par un arrêté fédéral urgent à 2 000 places jusqu'à fin 2004, date à laquelle la loi sur les stupéfiants, un monument qui date de 1951, sera rafraîchie. Pour appuyer son diagnostic, le Conseil a battu le rappel des experts. Selon les rapports unanimes de 1997, des points ont été marqués sur tous les fronts : état de santé et de dépendance des drogués, réinsertion, insécurité liée à la drogue. Seul un récent rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé a révélé des lacunes, comme l'absence de groupes de contrôle, « *que nous avons essayé en vain de constituer* », déclarait récemment au *Temps* Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique. Le Conseil ne fera pas l'économie d'un double langage : dissuasif en amont envers les jeunes confrontés à la drogue, sympathique envers les toxicomanes sous perfusion. Les Suisses accepteront-ils les conséquences financières de cette politique volontariste ? En effet, si l'arrêté est maintenu, il en coûtera non plus 10 mais 20 millions de francs suisses par an, soit une centaine de francs par Suisse et par jour. Le Conseil espère bien récupérer les royalties d'une politique de non-agression envers les victimes de la drogue. Les fronts étant calqués sur ceux de *Jeunesse sans drogue*, ce nouveau coup d'arrêt devrait logiquement être un nouveau coup d'épée dans l'eau. Mais la méthode douce manque encore de ces quelques preuves statistiques qui feraient d'une politique sans alternative une religion avérée.

Jérôme Boyon